bpa

TAP

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

Obtention du diplôme

BPA TAP (Travaux d'Aménagements Paysagers)

Pas d'examen final

Contrôle en cours de formation
100 %

Evaluation des objectifs
composant chacune des unités capitalisables
(dont les 2 UCARE) restant à valider

Validation du diplôme

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **Unités Capitalisables** (UC) validées durant **5 ans** à compter de sa date d'obtention.

DOC_COM_14_Plaquette_BPA-TAP_V04012021

bpa

TAP

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Responsable Administratif: Secrétariat Pédagogique BPA

Vous êtes intéressé(e) par :

Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, les techniques d'entretien et de création d'aménagements paysagers.

Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Pré-Requis

Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste ou du Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles Travaux Paysagers.

Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage d'une durée d'un an, dans le secteur privé avec une entreprise paysagère ou, dans le secteur public, avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + des copies des bulletins de notes (voir modalités sur la 1ère page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

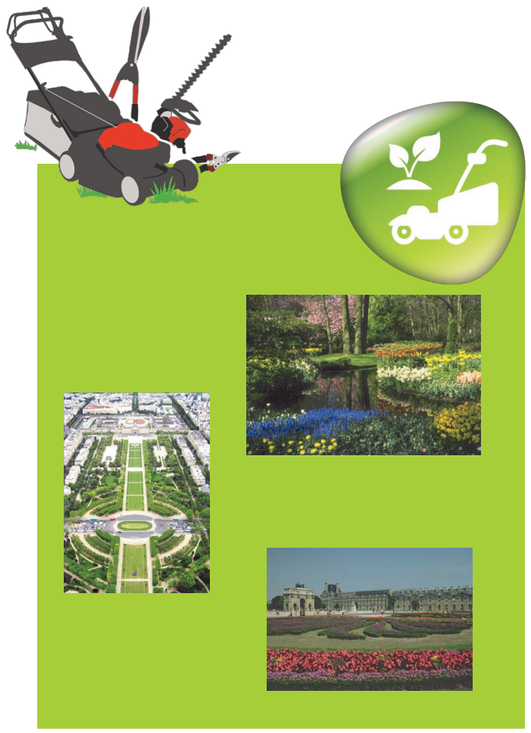

Apprentissage et handicap

Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

Débouchés

BPA TAP (Travaux d'Aménagements Paysagers)

Insertion professionnelle

Salarié du secteur privé ou public : ouvrier qualifié en travaux paysagers

Emplois :

Jardinier d'espaces verts, agent paysagiste, aide-paysagiste, ouvrier paysagiste

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté Égalité Fraternité

EPLEFPA de Quetigny - Plombières-lès-Dijon
CFA Quetigny - Plombières-lès-Dijon — 21 Bd Olivier de Serres - CS 90042 - 21801 QUETIGNY cedex
Tel 03 80 71 80 00 puis taper 2 ~ E-mail cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique

bpa

TAP

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

Spécialité : Travaux de création et d'entretien

Le BP TAP est un diplôme de niveau 3. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables de remplir, à partir de directives précises du chef d'équipe et/ou du chef d'entreprise, les fonctions suivantes :

Fonctions principales exercées (caractérisées par la prise d'initiative et l'autonomie dans la réalisation des activités qui leur sont liées) :

Préparation du travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et de sécurité.

Réalisation des travaux de création, d'entretien des espaces verts (jardins, parcs, terrains de sport…) et de maintenance des installations.

Réalisation des travaux de construction paysagères, de maçonnerie paysagère ou d'ouvrages paysagers.

Utilisation des matériels, conduite des engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires ainsi qu'à leur entretien courant.

Fonctions susceptibles d'être exercées :

Réalisation des travaux d'élagage, de taille de formation, d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.

Participation aux travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux.

Participation à des travaux d'entretien de végétaux d'intérieurs et de réalisation de décoration d'espaces intérieurs.

Organisation de l'enseignement

Le BPA se déroule sur 1 an :

420 h de formation, soit 12 semaines en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- 3 unités capitalisables générales (UCG) *
- 2 unités capitalisables d'option (UCO) *
- 3 unités capitalisables de spécialité (UCS)
- 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE[1])

* Cependant, 2 UCG (UCG1 et UCG2) et 1 UCO (UCO2) font l'objet d'une **VAA**[2] et sont validées automatiquement pour les candidats titulaires du CAPa Jardinier Paysagiste ou du BEPA Travaux Paysagers.

[2]**VAA** : **V**alidation des **A**cquis **A**cadémiques

Enseignements obligatoires

Unité capitalisable générale

UCG3 Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Unités capitalisables d'option

UCO1 Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

Unités capitalisables de spécialité

UCS1 Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UCS2 Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UCS3 Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi[1]

UCARE 1 et UCARE 2

Les [1]**U**nités **C**apitalisables d'**A**daptation **R**égionale et à l'**E**mploi sont élaborées par l'établissement avec pour objectif :

· De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,

· D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.